

FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 13.821.645, un actif net de D : 13.771.761 et un bénéfice de D : 1.084.873.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période 35,32% du total des actifs se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires qui s'élèvent à 64,66% du total des actifs dépassent le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Les pensions livrées représentent à la clôture de l'exercice 61,76% du total des actifs se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 2 bis du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds
« FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion

tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 31 Mars 2022

Le commissaire aux comptes :

DELTA CONSULT

Said MALLEK

BILAN DE L' EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Portefeuille-titres	4	<u>4 882 303,981</u>	<u>861 799,620</u>
Obligations et valeurs assimilées		4 569 048,901	760 694,484
Titres des Organismes de Placement Collectif		313 255,080	101 105,136
Placements monétaires et disponibilités		<u>8 936 941,541</u>	<u>1 290 074,482</u>
Placements monétaires	5	8 936 941,541	1 290 074,482
Créances d'exploitation	6	<u>2 399,425</u>	<u>221,524</u>
TOTAL ACTIF		<u>13 821 644,947</u>	<u>2 152 095,626</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	41 266,626	6 284,508
Autres créditeurs divers	8	8 616,832	2 767,087
TOTAL PASSIF		<u>49 883,458</u>	<u>9 051,595</u>
ACTIF NET			
Capital	9	13 067 683,507	2 225 796,917
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		704 077,982	(82 752,886)
ACTIF NET		<u>13 771 761,489</u>	<u>2 143 044,031</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>13 821 644,947</u>	<u>2 152 095,626</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2021</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2020</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	210 551,346	7 561,867
Dividendes		38 767,475	2 228,607
Revenus des obligations et valeurs assimilées		171 783,871	5 333,260
Revenus des placements monétaires	11	36 424,687	6 953,200
Revenus des prises en pension	12	1 010 522,867	2 399,425
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 257 498,900	16 914,492
Charges de gestion des placements	13	(202 050,242)	(12 352,860)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 055 448,658	4 561,632
Autres charges	14	(37 650,404)	(3 788,297)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 017 798,254	773,335
Régularisation du résultat d'exploitation		(313 720,272)	(83 526,221)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		704 077,982	(82 752,886)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		313 720,272	83 526,221
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		25 151,453	(1 402,545)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		41 922,918	13 725,851
Frais de négociation de titres		-	(705,183)
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 084 872,625	12 391,458

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Exercice clos le</i> <i>31/12/2021</i>	<i>Exercice clos le</i> <i>31/12/2020</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>1 084 872,625</u>	<u>12 391,458</u>
Résultat d'exploitation	1 017 798,254	773,335
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	25 151,453	(1 402,545)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	41 922,918	13 725,851
Frais de négociation de titres	-	(705,183)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>10 543 844,833</u>	<u>2 029 159,111</u>
Souscriptions		
- Capital	64 614 065,238	2 417 396,864
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 317 172,269)	(267 968,574)
- Régularisation des sommes distribuables	710 607,997	(84 925,297)
Rachats		
- Capital	(53 331 578,806)	(41 084,243)
- Régularisation des sommes non distribuables	1 892 250,942	4 341,285
- Régularisation des sommes distribuables	(1 024 328,269)	1 399,076
VARIATION DE L'ACTIF NET	11 628 717,458	2 041 550,569
ACTIF NET		
En début de l'exercice	2 143 044,031	101 493,462
En fin de l'exercice	13 771 761,489	2 143 044,031
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	22 668	978
En fin de l'exercice	137 571	22 668
VALEUR LIQUIDATIVE	100,107	94,540
TAUX DE RENDEMENT	5,89%	(8,90%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE » initialement dénommé « FCP SMART EQUILIBRE » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 30 Novembre 2015 à l'initiative de la société « SMART ASSET MANAGMENT » et « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 23 Décembre 2014.

La société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT en sa qualité de gestionnaire de FCP SMART EQUILIBRE a obtenu l'agrément du CMF n°40-2020 du 05 Novembre 2020 pour le changement de la catégorie dudit fonds de FCP mixte à FCP obligataire et l'agrément du CMF n°41-2020 du 05 Novembre 2020 pour le changement de la dénomination dudit fonds de FCP SMART EQUILIBRE à FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE. Ces modifications entrent en vigueur à partir du 04 Janvier 2021.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant SMART ASSET MANAGMENT.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP SMART EQUILIBRE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

FCP SMART EQUILIBRE détient deux lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1^{er} Janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 4.882.303,981 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
Obligations de sociétés et valeurs assimilées		4 404 720,000	4 569 048,901	33,18%
Obligations de sociétés		1 130 000,000	1 162 298,740	8,44%
ATTIJARI LEASING SUB 2020-1 TF	1 000	80 000,000	80 629,041	0,59%
BH SUB 2021-2 TF	5 000	500 000,000	507 379,726	3,68%
Tunisie Leasing et Factoring 201-1 TF	4 000	400 000,000	422 195,726	3,07%
Tunisie Leasing et Factoring SUB 2021	1 500	150 000,000	152 094,247	1,10%
Emprunt National		2 000 000,000	2 057 573,699	14,94%
Emprunt National 2021 CAT B	20 000	2 000 000,000	2 057 573,699	14,94%
Bons du trésor assimilables		1 274 720,000	1 349 176,462	9,80%
BTA 7.2% MAI 2027	700	635 300,000	668 625,357	4,86%
BTA 7.5% JANVIER 2028	700	639 420,000	680 551,105	4,94%
Titres des Organismes de Placement Collectif		298 841,960	313 255,080	2,27%
Titres des OPCVM				
FCP BNA Capitalisation	1 780	298 841,960	313 255,080	2,27%
TOTAL		4 703 561,960	4 882 303,981	35,45%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				35,32%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2020	836 039,409	23 297,638	2 462,573	861 799,620	-
Acquisitions de l'exercice					
Obligations	1 050 000,000			1 050 000,000	
Bons du Trésor assimilables	639 420,000			639 420,000	
Titres OPCVM	4 362 885,361			4 362 885,361	
Emprunt national	2 000 000,000			2 000 000,000	
Remboursement et cessions de l'exercice					
Annuités obligations de sociétés	(20 000,000)			(20 000,000)	-
Titres OPCVM	(4 164 782,810)			(4 164 782,810)	41 922,918
Variation des plus (ou moins) values latentes			25 151,453	25 151,453	
Variations des intérêts courus		127 830,357		127 830,357	
Soldes au 31 décembre 2021	4 703 561,960	151 127,995	27 614,026	4 882 303,981	41 922,918

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 8.936.941,541, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Dépôts à vue	397 760,758	400 051,560	2,90%
AMEN BANK	397 760,758	400 051,560	2,90%
Pensions livrées	8 500 611,577	8 536 889,981	61,99%
Pension Livrée BNA 7,50% au 07/01/2022 pour 30 jours	4 999 580,000	5 024 578,010	36,48%
Pension Livrée BIAT 7,25% au 12/01/2022 pour 30 jours	2 000 081,614	2 007 734,710	14,58%
Pension Livrée BIAT 7,25% au 19/01/2022 pour 30 jours	1 500 949,963	1 504 577,261	10,93%
TOTAL	8 898 372,335	8 936 941,541	64,89%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		64,66%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique accuse au 31/12/2021 un solde de D : 2.399,425 contre un solde de D : 221,524 au 31/12/2020 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Débiteurs divers	2 399,425	-
Etat, retenue à la source	-	221,524
Total	<u>2 399,425</u>	<u>221,524</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 41.266,626 contre D : 6.284,508 au 31/12/2020 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération du gestionnaire	36 626,042	4 694,340
Rémunération du dépositaire	4 640,584	1 590,168
Total	<u>41 266,626</u>	<u>6 284,508</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 8.616,832 contre D : 2.767,087 au 31/12/2020 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	6 966,455	2 591,113
Redevance du CMF	1 273,150	175,974
Créditeurs divers	377,227	-
Total	<u>8 616,832</u>	<u>2 767,087</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2020

Montant	2 225 796,917
Nombre de parts émises	22 668
Nombre de copropriétaires	22

Souscriptions réalisées

Montant	64 614 065,238
Nombre de parts émises	658 042
Nombre de copropriétaires nouveaux	51

Rachats effectués

Montant	(53 331 578,806)
Nombre de parts rachetées	(543 139)
Nombre de copropriétaires sortants	(5)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	25 151,453
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	41 922,918
Régularisation des sommes non distribuables	(5 433,431)
Résultat incorporé à la V.L	(82 752,886)
Régularisation de résultat incorporé à la V.L	(419 487,896)

Capital au 31-12-2021

Montant	13 067 683,507
Nombre de parts	137 571
Nombre de copropriétaires	68

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 210.551,346 contre D : 7.561,867 au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

	Année 2021	Année 2020
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des obligations		
- intérêts	46 848,875	1 482,740
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- intérêts (BTA et emprunt national)	124 934,996	3 850,520
<u>Dividendes</u>		
-des titres cotés	-	2 228,607
-des titres OPCVM	38 767,475	-
TOTAL	210 551,346	7 561,867

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 36.424,687 contre D : 6.953,200 au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

	Année 2021	Année 2020
Intérêts des dépôts à vue	4 726,084	695,181
Intérêts des comptes à terme	9 435,047	4 004,125
Intérêts des certificats de dépôt	22 263,556	2 253,894
TOTAL	36 424,687	6 953,200

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 1.010.522,867 contre D : 2.399,425 au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

	Année 2021	Année 2020
Intérêts des pension livrées	1 010 522,867	2 399,425
TOTAL	1 010 522,867	2 399,425

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 202.050,242 contre D : 12.352,860 au 31/12/2020 se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération du gestionnaire	179 455,090	6 402,757
Rémunération du dépositaire	22 595,152	5 950,103
Total	<u>202 050,242</u>	<u>12 352,860</u>

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2021 à D : 37.650,404 contre D : 3.788,297 au 31/12/2020 se détaillant comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevance CMF	18 911,834	503,889
Honoraires commissaire aux comptes	8 153,384	3 074,101
Services bancaires	5 576,922	114,307
Commissions sur pensions livrées	4 817,864	-
Impôt et taxes	190,400	96,000
Total	<u>37 650,404</u>	<u>3 788,297</u>

Note 15 : Autres informations**15.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Revenus des placements	9,141	0,746	4,097	3,818	3,132
Charges de gestion des placements	(1,469)	(0,545)	(7,712)	(8,862)	(2,053)
Revenus net des placements	7,672	0,201	(3,615)	(5,043)	1,079
Autres charges	(0,274)	(0,167)	(2,031)	(0,851)	(0,225)
Résultat d'exploitation (1)	7,398	0,034	(5,646)	(5,895)	0,854
Régularisation du résultat d'exploitation	(2,280)	(3,685)	(0,135)	1,507	(0,121)
Sommes distribuables de l'exercice	5,118	(3,651)	(5,781)	(4,387)	0,733
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,183	(0,062)	2,922	(6,562)	6,539
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,305	0,606	(3,010)	21,210	4,522
Frais de négociation de titres	0,000	(0,031)	(0,065)	(0,259)	(0,273)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,488	0,513	(0,153)	14,390	10,787
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	7,886	0,547	(5,799)	8,495	11,641
Résultat non distribuable de l'exercice	0,488	0,513	(0,153)	14,390	10,787
Régularisation du résultat non distribuable	(0,039)	(6,098)	(0,261)	(4,727)	(1,247)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,448	(5,585)	(0,414)	9,663	9,540
Valeur liquidative	100,107	94,540	103,777	109,972	104,696
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placement / actif net moyen	1,51%	0,55%	7,22%	8,26%	2,06%
Autres charges / actif net moyen	0,28%	0,17%	1,90%	0,79%	0,23%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,26%	(3,68%)	(5,41%)	(4,09%)	0,74%

15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE" est confiée à la Société de gestion "SMART ASSET MANAGMENT". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 5.000 dinars HT et un maximum de 15.000 dinars HT par an.